

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement RV-2017-16-56 concernant la démolition d'immeubles et ce pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 6412, rue Saint-Georges, secteur Lévis et le numéro de lot 2 435 092 du cadastre de Québec.

Que le bâtiment est la propriété de Gestion D.R.V.P. Inc. qui a présenté ladite demande.

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à David Gagné, secrétaire du comité de démolition au 996, rue de la Concorde, Lévis, G6W 0P8.

Que pour la computation du délai pour s'opposer, celui-ci est calculé à partir de la date de la publication de l'avis dans la section des avis publics dans le Journal de Lévis.

Donné à Lévis, le 27 novembre 2018.



David Gagné, secrétaire du comité de démolition